

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 80 25005

⑤④ Support mural pour dispositif conditionneur-distributeur cylindrique.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 K 10/18.

②② Date de dépôt..... 25 novembre 1980.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 28-5-1982.

⑦① Déposant : HAUCHARD Michel, résidant en France.

⑦② Invention de : Michel Hauchard.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Novapat-cabinet Chereau,
107, bd Pereire, 75017 Paris.

1.

La présente invention concerne un support mural pour dispositif conditionneur-distributeur cylindrique comprenant, à une extrémité, une ouverture ou un organe de distribution, plus particulièrement le dispositif conditionneur-distributeur du type décrit dans la demande de brevet
5 français n° 79/30158 au nom de la demanderesse.

La présente invention a pour objet un support mural permettant le logement sûr d'un dispositif conditionneur-distributeur cylindrique mais conservant une entière accessi-
10 bilité à la seule zone de distribution de ce dispositif, tout en soustrayant celui-ci à la vue, de construction simple, facilement rechargeable et susceptible d'être facilement et durablement mis en place sur une paroi support quelconque.

Pour ce faire, selon une caractéristique de la pré-
15 sente invention, le support mural pour dispositif conditionneur-distributeur comportant un corps généralement cylindrique, présentant, dans sa partie d'extrémité un moyen de distribution, comprend un corps creux généralement tubulaire avec une première extrémité ouverte et une seconde extrémi-
20 té ouverte mais partiellement restreinte à sa périphérie par un rebord en collerette formant un égaplement interne contre lequel est susceptible de venir porter le couvercle du dispositif introduit par la première extrémité dans le corps, un moyen de fond verrouillable rapporté sur la première ex-

2.

trémité, et des moyens, sur une zone de la paroi latérale du corps, pour fixer celui-ci sur une paroi support.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante d'un mode de réalisation, donné à titre illustratif mais nullement limitatif, faite en relation avec le dessin annexé, sur lequel :

La figure 1 représente une vue en perspective, avec le fond sorti, d'un support mural selon la présente invention.

Comme représenté sur la figure, le support mural 1 pour un dispositif conditionneur-distributeur cylindrique du type de celui décrit dans la demande de brevet français n° 79/30158, dont on reconnaît sur le dessin la paroi frontale d'extrémité 2 du couvercle avec son obturateur amovible 3 de l'orifice de distribution, comprend un corps creux tubulaire 4, de configuration légèrement tronconique convergeant depuis sa première extrémité de fond ouverte 5, vers sa seconde extrémité ouverte 6, formée toutefois avec une collette périphérique s'étendant vers l'intérieur 7 restreignant sur son pourtour l'ouverture de la seconde extrémité 6 en définissant un épaulement interne radial 8 contre lequel vient normalement porter la paroi d'extrémité 3 du couvercle du dispositif introduit légèrement à force en fin de course dans le corps 4. Typiquement le diamètre interne de la paroi du corps 4 au niveau de son extrémité 6, en amont de la collette 7, est sensiblement égal au diamètre nominal externe du couvercle étanche du dispositif conditionneur-distributeur. Le dispositif est par ailleurs bloqué dans le corps 4 par un fond amovible 9, de forme générale cylindrique avec, sur sa périphérie, des surfaces de rampes 10 formant élément de came radiaux coopérant avec des formations de rampes correspondantes dans la paroi interne de la première extrémité 5 du corps 4, de sorte que le fond 9 peut être verrouillé en position dans le corps 4 en étant serré dans celui-ci par effet de came par rotation du fond 9, un voile de maintenance diamétrale 11 étant avantageusement prévu dans le fond

3.

9 à cet effet, le fond 9 venant normalement porter par sa paroi supérieure contre un léger épaulement formé dans l'alésage interne du corps 4.

Le corps 4 comporte, sur une zone longitudinale de sa périphérie, un profil en saillie rectangulaire 12, formant une face externe plane 13 destinée à être appliquée contre une paroi support (non représentée) pour le montage du support. Ce montage s'effectue par exemple au moyen de bandes à boucles ou organes d'accrochage 14 commercialisées sous l'appellation "Velcro" collées sur la surface 13 et coopérant avec des bandes complémentaires collées sur la paroi support, ou, de préférence, au moyen d'une bande d'adhésif double face 15 s'étendant longitudinalement sur la majeure partie de la partie en saillie 12, qui elle-même s'étend sur toute la longueur du corps 4. On peut toutefois, également prévoir un montage par des vis introduites dans des trous profilés formés dans la paroi définissant la face plane 13. Cette face 13 peut également être incurvée pour le montage du corps 4 sur une surface cylindrique.

Dans le cas particulier du dispositif conditionneur-distributeur représenté, avec son organe d'obturation 3 formé d'une seule pièce avec le corps en matière plastique du couvercle 2 en étant relié à celui-ci par une languette flexible 16, la zone de charnière de cette languette flexible faisant légèrement saillie radialement vers l'extérieur par rapport à la surface cylindrique exinscrite du dispositif, la partie en saillie rectangulaire 12 est évidée pour former un chenal interne 17 défini par des ailes latérales 18 de raccordement de la paroi d'appui 13 à la paroi cylindrique du corps et, servant au passage de la charnière de la languette flexible du couvercle, et communiquant avec le volume interne du corps 4 pour permettre donc une insertion aisée du dispositif conditionneur-distributeur cylindrique dans le corps 4, et, également, une orientation correcte d'une recharge de dispositif conditionneur-distributeur dans le support mural. De préférence, le corps de support mural est réalisé monobloc en une matière plastique rigide, par exemple en

4.

polyéthylène haute densité ou en acrylonitrile-butadiène-styrène.

5 Quoique la présente invention ait été décrite en relation avec un mode de réalisation particulier, elle ne s'en trouve pas limitée mais est au contraire susceptible de modifications et de variantes qui apparaîtront à l'homme de l'art. En particulier, le support peut également être conformé pour le montage de bombes de pulvérisateur.

REVENDEICATIONS

1 - Support mural pour dispositif conditionneur-distributeur comportant un corps cylindrique et un couvercle cylindrique présentant, à sa partie d'extrémité, des moyens de distribution, caractérisé en ce qu'il comprend un corps creux (4) de forme générale tubulaire avec une première extrémité (5) ouverte et une seconde extrémité (6) ouverte mais partiellement restreinte, à sa périphérie, par un rebord en collerette (7) formant un épaulement interne (8) sur lequel vient porter le couvercle (2) du dispositif introduit dans le corps, un moyen de fond verrouillable (9) rapporté sur la première extrémité (5), et des moyens (12; 14, 15) sur une zone de la paroi périphérique du corps (4) pour monter celui-ci sur une paroi support.

2 - Support selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps (4) comprend une partie en saillie longitudinale (12) définissant une surface d'appui externe (13), les moyens de montage (14, 15) étant prévus sur cette partie en saillie.

3 - Support selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que la partie en saillie (12) est creuse et se raccorde par ses ailes latérales (18) à la paroi cylindrique du corps (4).

4 - Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le corps (4) a une forme légèrement tronconique, convergeant vers la première extrémité (6), le diamètre interne du corps au niveau de cette première extrémité (6) étant sensiblement égal au diamètre externe du couvercle du dispositif conditionneur-distributeur.

5 - Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le fond verrouillable (9) a une configuration cylindrique avec, sur sa périphérie, des surfaces de came circonférentielles (10) susceptibles de coopérer avec des surfaces de came complémentaire formées dans la paroi de la première extrémité (5) du corps (4).

6 - Support selon la revendication 5, caractérisé

6.

en ce que le fond (9) comprend un voile diamétral de manutention (11).

7 - Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de montage comprennent une bande adhésive double face (15).

8 - Support selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les moyens de montage comprennent une bande à boucles ou organes d'accrochage (14) susceptible de coopérer avec une bande complémentaire collée sur la paroi support.

